



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/654

Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 9e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 21 et 22 mai 2021

Cabinet du Maire

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/654 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR L'ORGANISATION DE LA 9E EDITION DE L'ULTRA BOUCLE DE LA SARRA LES 21 ET 22 MAI 2021 (CABINET DU MAIRE - DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5<sup>e</sup>, organise la 9<sup>e</sup> édition de l'Ultra Boucle de la Sarra, le vendredi 21 et le samedi 22 mai 2021 sur le site de la Sarra à Lyon 5<sup>e</sup>.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et, notamment, la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

En raison du contexte sanitaire, l'édition 2020 de l'Ultra Boucle de la Sarra a dû être annulée. La dernière édition s'est déroulée en 2019 et elle a réuni 440 coureurs en solo ou en équipe (110 femmes et 330 hommes).

Cette édition 2021 comportera 4 courses horaires, en solo uniquement (les épreuves en relais ne sont pas reconduites afin de répondre au protocole sanitaire) :

- une course horaire de 2 heures (nouvelle épreuve, départ le samedi à 21h00) ;
- une course horaire de 6 heures, assimilable aux courses nature type trail répondant à la réglementation des courses hors stade (départ le samedi à 17h00) ;
- une course horaire de 12 heures ; ce format permet de proposer aux coureurs une étape intermédiaire entre l'épreuve de 6 heures accessible au plus grand nombre et l'épreuve de 24 heures plus sélective (départ le samedi à 11h00) ;
- une course horaire de 24 heures. Epreuve urbaine rappelant les épreuves estivales de montagne restant néanmoins accessible et qui offrira aux coureurs une porte d'entrée dans le monde de l'ultra endurance (départ le vendredi à 23h00).

Toutes les épreuves offriront aux coureurs la possibilité d'obtenir des points requis pour la participation aux grandes épreuves d'Ultra Trail de l'été. L'Ultra Boucle de la Sarra est validée comme course qualificative pour l'Ultra Trail du Mont Blanc.

Ce trail urbain allie plusieurs difficultés techniques puisqu'il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon. La course aura lieu sur la colline de Fourvière avec un départ et une arrivée sur la piste de la Sarra. Le parcours, illuminé à la tombée de la nuit, empruntera le chemin de Montauban, la montée Nicolas de Lange (563 marches) et le retour se fera par le chemin du Viaduc en passant sur la passerelle des quatre vents. Ce circuit de 2 km comporte 90 mètres de dénivelé positif.

Une commission a été créée pour rendre la course plus écoresponsable, démarche déjà initiée depuis plusieurs années notamment concernant la réduction et le tri des déchets.

Pour cette 9<sup>e</sup> édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'offrir aux participants une expérience sportive originale additionnant dépassement de soi, plaisir et convivialité ;
- d'augmenter le nombre de participants ;
- de continuer à asseoir la notoriété de cette manifestation auprès du grand public ;
- de faire rayonner la ville en inscrivant une épreuve qualificative dans le calendrier sportif lyonnais.

Cette manifestation est une opportunité pour valoriser la topographie de notre territoire et des sites exceptionnels tels que la piste de la Sarra. Elle permet d'accueillir des disciplines habituellement de montagne et de proposer aux participants de découvrir Lyon autrement.

Lors de la dernière édition en 2019, l'association a reçu une subvention de 3 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2019/4540 du Conseil municipal du 25 mars 2019.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 4 000 euros allouée à l'opération, dont le budget prévisionnel s'élève à 21 691 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de celui-ci.

Vu la délibération n° 2019/4540 du Conseil municipal du 25 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 4 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation Ultra Boucle de la Sarra, les 21 et 22 mai 2021.

- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 326, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET